



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Vous avez choisi la communauté Mouv'nGo Le Mans Sarthe et ses services dont l'autopartage de véhicules électriques « Mouv'nGo, Roulez malin ».

Sur ce territoire vous avez accès à six stations situées à proximité des mairies de six communes : Ballon-Saint Mars, Brette les Pins, Connerré, Ecommoy, Etival-lès-Le-Mans et Guécélard.

Le service fonctionne à l'usage et vous ne payez que si vous l'utilisez une fois ou plus dans le mois (voir rubriques « Tarifs »).

Vous pouvez vous inscrire aux différents services disponibles de la communauté :

- Autopartage : réservation de véhicules électriques au cours d'une même journée, de 6h30 jusqu'à 00h30, pour une durée de 30 minutes à 18 heures ;
- Soli-Drive : un service solidaire qui met en relation un conducteur bénévole et un passager dans l'incapacité de conduire, pour l'accompagner dans ses déplacements du quotidien.
- Recharge (DISPONIBLE ULTERIEUREMENT) : réservation de points de charge pour une durée de 30 minutes à 24 heures ;
- Covoiturage : (DISPONIBLE ULTERIEUREMENT) : partage de trajets.

L'inscription à l'autopartage vous donne accès automatiquement à tous les services.

Sur notre plateforme, vous gérez de manière autonome vos réservations et suivez vos consommations.

L'inscription et le paiement s'effectuent en ligne. Le paiement se fait par prélèvement automatique (via autorisation SEPA - prélèvement en fin de mois si au moins une réservation effectuée).

Pour l'inscription à l'autopartage, il vous sera demandé de télécharger votre permis de conduire et de vous munir d'un RIB.

Pour l'inscription à Soli-Drive en tant que passager (demandeur), il vous sera demandé de télécharger une pièce d'identité en cours de validité et de vous munir d'un RIB.

Il vous est également possible de vous inscrire à l'autopartage et à Soli-Drive (en tant que passager) en Mairie lors des horaires d'ouverture (mairies des communes précisées plus haut) et également d'y réserver des véhicules électriques.

Pour encore plus d'informations sur Mouv'nGo, et connaître en détail les modalités d'inscription et de réservation à ce service de mobilité, rendez-vous sur www.mouvngo.com.



AUTOPARTAGE

En autopartage avec Mouv'nGo, vous avez accès à 12 véhicules électriques Renault ZOE, d'une autonomie d'au plus 300 kilomètres réels, répartis sur six stations (2 véhicules électriques / station) : Ballon-Saint Mars, Brette les Pins, Connerré, Ecommoy, Etival-lès-Le-Mans et Guécélard.

Une fois inscrit(e), vous pouvez effectuer une réservation de 30 minutes à 18 heures (au cours d'une même journée de 6h30 à 00h30) tous les jours de la semaine, dimanche inclus. Les véhicules doivent obligatoirement être ramenés à la station de départ en fin de location. Vous pourrez également ajouter un conducteur supplémentaire en nous contactant :

- par mail sur contact@clem-e.com
- par téléphone au 01 86 86 85 85 du lundi au vendredi de 9h à 18 h.

TARIFS AUTOPARTAGE

3 créneaux disponibles :

- Matin (de 6h30 à 12h30)
- Après-midi (de 12h30 à 18h30)
- Soirée (de 18h30 à 00h30)

3 tarifs possibles :

- Réservation sur 1 créneau : **8€**
- Réservation sur 2 créneaux : **13€**
- Réservation sur 3 créneaux : **18€**

Par exemples :

- Je réserve un véhicule de 8h00 à 11h00 ou de 19h00 à 23h30 (sur 1 créneau) - **coût : 8€**
- Je réserve un véhicule de 9h00 à 17h00 ou de 15h00 à 22h00 (sur 2 créneaux) - **coût : 13€**
- Je réserve un véhicule de 7h00 à 23h00 (sur 3 créneaux) - **coût : 18€**

La facturation est mensuelle et comprend à la fois des frais de gestion et un coût d'utilisation :

- **Frais de gestion** : à partir du moment où vous aurez effectué une réservation d'un véhicule dans le mois, la facturation comprendra des frais de gestion de 4€/mois
- **Coût d'utilisation** : il dépendra du nombre total d'utilisation d'un véhicule dans le mois. A chaque réservation, le tarif d'usage du véhicule en autopartage est indiqué avant validation (cf. tarifs autopartage)

Lors de votre inscription, une caution de 350€ (correspondant à la franchise) vous sera demandée, conformément aux conditions générales d'utilisation du service (CGU) : le mandat SEPA fait office de caution. En cas de dégâts ou incidents, un montant maximum de 350 € (correspondant à la franchise) pourra vous être prélevé ou conservé.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE AUTOPARTAGE

- Une fois inscrit(e), connectez-vous sur la plateforme mouvngo.clem.mobi ou l'application mobile *Clem Ecomobilité* avec votre identifiant et votre mot de passe.
- Sélectionnez votre station de départ, votre date, votre heure de départ ainsi que votre heure de retour et validez. Selon les disponibilités des deux véhicules électriques à la station, vous pourrez ou non confirmer votre réservation.
- Après validation de votre réservation, vous recevrez un SMS et un email de confirmation avec un code vous donnant accès aux clés du véhicule.
- Dans le SMS et le mail de confirmation de réservation, un numéro d'assistance vous sera communiqué. Ce numéro est joignable 24/7.
- A la station, composez votre code de réservation ou passez votre badge préalablement enregistré (*) et suivez les instructions sur l'écran de la borne pour récupérer la clé de la voiture. Avant le départ, rangez bien le câble de recharge dans le coffre du véhicule.
- A la fin de votre réservation, ramenez la voiture à son emplacement de départ. Composez votre code de réservation ou passez votre badge préalablement enregistré sur la borne et suivez les instructions sur l'écran de la borne pour remettre la clé de la voiture.

** Badge RFID : Vous pouvez utiliser votre propre badge (carte de cantine, carte d'entreprise ou de club, ...) ou commander un badge auprès de notre service usagers (au prix de 8€). Tout badge doit être appairé (ou synchronisé) à votre compte pour permettre son fonctionnement à la station. Contactez notre service usagers pour plus d'information : 01 86 86 85 85, du lundi au vendredi de 9h à 18 h.*

RÈGLES D'UTILISATION

- Je conduis avec un permis B en cours de validité (Permis demandé au moment de l'inscription).
- Si j'ai entre 18 et 21 ans. Mon inscription définitive sera validée après une formation initiale et à discrétion de l'opérateur. Merci de prendre contact avec notre service client au 01 86 86 85 85, du lundi au vendredi de 9h à 18h.
- Je vérifie l'état (intérieur et extérieur) du véhicule avant le départ. En cas de problème, je le signale à l'opérateur via l'écran tactile à la borne de recharge électrique, l'application, par SMS ou appel au numéro d'assistance avant le départ en circulation.
- Je respecte le code de la route car en cas d'infraction je suis responsable et les amendes me sont automatiquement retransmises.
- J'appartiens à une communauté : je m'engage à ne pas manger, boire ou fumer dans le véhicule et à le restituer propre et en bon état.
- Je connecte le véhicule à la borne dès mon retour afin que les conducteurs suivants récupèrent le véhicule avec toute son autonomie et m'assure que le véhicule est bien en charge.
- Je réserve donc je reste le conducteur et je suis joignable sur le numéro de portable déclaré à l'inscription.
- Je restitue le véhicule à l'heure. En cas de problème, je contacte l'opérateur via le numéro d'assistance fourni dans le SMS et le mail de confirmation de réservation.
- J'avertis l'opérateur en cas de sinistre, sinon il pourra débiter mes 350 € de caution en totalité.

Des voitures de qualité sont mises à votre disposition en autopartage, c'est à vous d'en profiter en toute liberté et avec respect !

Pour plus d'informations, consultez les Conditions Générales d'Utilisation (CGU).



SOLI-DRIVE

Soli-Drive est un service solidaire qui met en relation un conducteur bénévole et un passager dans l'incapacité de conduire, pour l'accompagner dans son déplacement.

En vous inscrivant à l'autopartage, vous avez accès également au service SOLI-DRIVE en tant que passager et conducteur bénévole.

TARIFS SOLI-DRIVE

C'est le demandeur qui effectue la réservation d'une voiture : il aura donc à régler le coût de réservation au tarif de l'autopartage (cf. tarifs autopartage). Il aura également à s'acquitter d'un coût supplémentaire de pré-réservation d'un montant égal à 1€.

Le conducteur bénévole doit cependant avoir communiqué un SEPA car, étant conducteur, c'est lui qui porte la caution du véhicule.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE SOLI-DRIVE

Pour les demandeurs et les conducteurs bénévoles

Vous êtes demandeur

- Une fois inscrit(e) et connecté(e), vous choisissez le service Soli-Drive.
- Vous êtes alors amené(e) à effectuer une réservation d'autopartage. Pour cela, vous choisissez le véhicule dans une station puis la date et l'heure du départ et du retour. Vous pourrez, dans un 2^{ème} temps, demander à être récupéré(e) à une adresse située dans un rayon de 5 km autour de la station si vous êtes dans l'incapacité de vous y rendre.
- Au cours de la réservation du véhicule, vous serez amené(e) à préciser votre demande Soli-Drive et à "proposer le trajet" afin que les conducteurs bénévoles puissent en être notifiés.
- Pour proposer un trajet, vous devez préciser :
 - L'adresse de départ si vous devez être récupéré(e) (dans un rayon de 5 km de la station) ;
 - L'adresse d'arrivée ;
 - Si c'est un aller simple ou un aller-retour ;
 - Les raisons pour lesquelles vous faites appel à Soli-Drive (pas de permis, jambe cassée, santé...).
- Votre trajet est alors notifié à tous les conducteurs bénévoles inscrits à cette station.
- Vous recevez un mail lorsqu'un conducteur bénévole a accepté le trajet et vous entrez en relation.
- Le jour du trajet, vous retrouvez le conducteur à la station ou il vient vous chercher à l'adresse que vous avez indiquée (aller simple ou aller-retour).
- La réservation prend fin quand le conducteur ramène la voiture en station et dépose la clé dans la borne.
- Si personne ne se propose, votre réservation est annulée.

Vous êtes conducteur bénévole

- Une fois inscrit(e) et connecté(e) au service Soli-Drive sur la plateforme, vous choisissez en bas à droite de votre écran le menu « conducteur : choisir mes stations Soli-Drive ».
- Vous sélectionnez vos « stations conducteur Soli-Drive » (sélectionnez à minima votre station communale avec les deux Zoé, 1 et 2).
- Si une demande de trajet est effectuée sur l'une des stations sélectionnées, vous recevez une notification et décidez ou non d'y donner suite.
- Si vous acceptez le trajet, vous êtes mis(e) en relation avec le demandeur qui vous communique toutes les informations relatives au trajet.
- Vous pouvez être amené(e) à récupérer vous-même la voiture réservée par le demandeur (s'il ne peut pas se déplacer à la station). Les informations nécessaires vous seront alors communiquées. Dans ce cas, vous allez chercher le demandeur à l'adresse qu'il aura indiquée lors de sa réservation (dans un rayon de 5 km de la station).
- Concernant les modalités d'accès à la clé du véhicule à la station et de retour du véhicule à cette même station, une fois le trajet effectué, référez-vous au paragraphe « Fonctionnement du service Autopartage ».

Le fait d'être inscrit(e) à Soli-Drive vous permet d'être notifié(e) de la demande de trajet. Il n'y a aucun caractère d'obligation, il suffit de ne pas répondre à la notification pour ne pas être pris(e) en compte pour ce trajet.

RECHARGE

Le service de recharge sera disponible ultérieurement.

COVOITURAGE

Le service de covoiturage sera disponible ultérieurement.